

Lettre de M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, pour rendre compte de l'état des opérations relatives à la fabrication des différentes espèces de monnaies, au 19 août 1791, en annexe de la séance du 30 septembre 1791

Louis Hardouin Tarbé

Citer ce document / Cite this document :

Tarbé Louis Hardouin. Lettre de M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, pour rendre compte de l'état des opérations relatives à la fabrication des différentes espèces de monnaies, au 19 août 1791, en annexe de la séance du 30 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXXII - 30 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. pp. 102-104;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_32_1_13341_t1_0102_0000_1

Fichier pdf généré le 05/05/2020

LETTRE

ÉCRITE

A M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. **TARBÉ**,

Ministre des Contributions publiques (1),

POUR RENDRE COMPTE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DE L'ÉTAT DES OPÉRATIONS RELATIVES A LA FABRICATION DES DIFFÉRENTES
ESPÈCES DE MONNAIES, AU 19 AOÛT 1791.

(IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.)

Paris, ce 19 août 1791.

Monsieur le Président,

Je crois devoir instruire l'Assemblée nationale des résultats qu'ont procurés jusqu'à présent les différentes mesures qui ont été prises pour l'exécution des lois concernant la fabrication des pièces d'argent de 15 et de 30 sols, pour celles des espèces de cuivre, et enfin pour la fabrication des espèces provenant du métal des cloches.

Pièces de 15 et de 30 sols.

Le nouveau graveur général (M. Dupré) ayant livré les poinçons des pièces de 15 sols, dans les derniers jours de la semaine dernière, à l'hôtel de la monnaie de Paris, on s'est occupé sur-le-champ de mettre cette fabrication en activité en multipliant les quarrés. Le graveur particulier avait apporté à ce travail le plus grand zèle et toute son attention. Cependant, par un de ces contretemps dont il est impossible de deviner les causes, et que toute la prévoyance de l'art et l'application de l'artiste ne peuvent prévenir ni empêcher, quelques-uns ont été foulés ou se sont fendus sous le balancier; mais ils ont été sur-le-champ remplacés par d'autres; le graveur général en a formé lui-même quelques-uns, et je puis assurer l'Assemblée nationale que la fabri-

cation des pièces de 15 sols, à la Monnaie de Paris, est aujourd'hui en pleine activité.

Dans les premiers jours de cette semaine, le graveur général a aussi délivré ses poinçons pour les monnaies de Limoges, Lyon, Marseille et Strasbourg; ceux pour la monnaie de Lille ont été expédiés hier, et ceux de la monnaie de Metz partiront aujourd'hui. Ils seront suivis immédiatement de ceux destinés pour les monnaies de Bordeaux, Toulouse, Rouen et Orléans; et dans la semaine prochaine, les six autres monnaies en seront également fournies.

Pour les pièces de 30 sols, le premier poinçon est déjà très avancé; mais j'ai ordonné au graveur général de terminer de préférence le coin des pièces de 2 sols à fabriquer avec le métal des cloches, par les considérations dont je vais avoir l'honneur de rendre compte à l'Assemblée, je dois auparavant lui faire connaître les mesures relatives à la distribution des pièces de 15 sols.

Le directeur en tiendra toujours en réserve une quantité suffisante pour pouvoir satisfaire toutes les personnes qui, apportant à la Monnaie des matières d'argent, doivent, aux termes de l'article 5 de la loi du 28 juillet 1790, recevoir, sans aucune retenue, la même quantité de grains de fin en monnaie fabriquée; d'un autre côté, la trésorerie nationale aura soin de faire entrer, le plus qu'il sera possible, de ces pièces de 15 sols dans le prêt des troupes employées dans la capitale et dans les environs, et dans celui de la garde soldée de la ville de Paris.

Enfin l'échange de ces pièces ne devant être fait que contre des pièces de 6 livres, parce que, autrement, la trésorerie nationale se trouverait

(1) Cette lettre a été insérée dans le tome XXIX des *Archives parlementaires*, page 574; mais, par suite des erreurs de texte qui s'y sont glissées, nous croyons devoir la reproduire à cette place dans son entier.

forcée de faire des achats de numéraire plus considérables, je me propose d'accepter les offres d'échange qui ont déjà été faites par les différents spectacles de la capitale; les 48 sections de la ville de Paris vont être prévenues de cette condition nécessaire de l'échange, et il leur sera distribué également des pièces de 15 sols lorsqu'elles pourront les remplacer par d'autres espèces.

Espèces de cuivre.

La fabrication des espèces de cuivre se continue dans les différents hôtels des monnaies, jusqu'à ce que la fabrication de celles provenant du métal des cloches soit en pleine activité.

Elle s'élevait, suivant les bordereaux qui me sont parvenus jusqu'au 14 de ce mois, à 877,893 l., 15 s., et je ne doute point que ceux qui me parviendront dans le cours de cette semaine, et dont je ferai former le relevé dimanche prochain suivant l'usage, n'en porte le produit au delà d'un million.

Le décret de l'Assemblée nationale du 3 de ce mois, qui règle les formes de la distribution de cette fabrication entre les différents départements, a été envoyé, peu de jours après, à tous les corps administratifs, et je puis assurer qu'il a eu son exécution pour l'hôtel des monnaies de Paris, dès lundi dernier. Les départements de Paris, Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Marne, Aube et Yonne, ont reçu d'abord leur contingent dans les produits de la fabrication existant à l'époque du décret; ils se partagent dans ce moment les produits de la fabrication de la semaine dernière, dont le bordereau leur a été envoyé; et lundi prochain ils recevront de même leur contingent dans la fabrication de cette semaine.

La distribution continue de se faire dans la capitale par les 48 sections.

Lundi prochain cette distribution sera plus considérable; elle se fera, partie en espèces de cuivre, partie en espèces de métal de cloches, et je me suis concerté avec MM. les commissaires de la trésorerie nationale, pour qu'à partir du même jour, les sections fussent aussi à portée de distribuer des assignats de 5 livres.

Espèces provenant du métal des cloches.

Cette fabrication est enfin commencée depuis quelques jours; on y occupe, dans ce moment, la monnaie des médailles, et tout est disposé pour que les balanciers de l'hôtel des monnaies puissent aussi travailler incessamment sur ces espèces.

L'ancien graveur général (M. Duvivier) qui s'est chargé seulement du poinçon des pièces d'un sol, et dont l'Assemblée nationale a accueilli les offres avec les applaudissements que méritaient le zèle et le patriotisme de cet estimable artiste, va livrer aussi ses poinçons pour la Monnaie de Rouen, et les fournira successivement aux différents hôtels des monnaies, dans l'ordre que je lui ai prescrit. D'un autre côté, aussitôt que le nouveau graveur général aura terminé son poinçon des pièces de 2 sols, il en fera la livraison aux hôtels des monnaies, dans un ordre inverse.

L'Assemblée nationale sentira sur-le-champ les avantages de cette combinaison, d'après laquelle les 17 monnaies se trouveront bien plus promptement en activité. Elles pourront, en effet, travailler presque toutes à la fois, les unes avec

les poinçons de 12 deniers, les autres avec les poinçons de 2 sols, en attendant qu'elles soient approvisionnées également de poinçons de l'une et l'autre espèce; ainsi aucun département ne se trouvera favorisé. Le bienfait de la loi, comme son empire, doit s'étendre à tout le royaume.

Il me reste à rendre compte à l'Assemblée des mesures qui ont été prises pour faire exécuter partout la fabrication des nouvelles espèces provenant du métal des cloches.

L'atelier établi aux Barnabites est en pleine activité; le métal des cloches allié avec du cuivre, s'y coule en lames, que l'on découpe en flan à l'instant même.

Les travaux du départ ont été suivis provisoirement à Chaillot, dans les ateliers de M. Perier; et l'on construit, dans l'ancienne maison des Célestins, les nouveaux fourneaux où toutes les opérations du départ de l'alliage et du moulage s'exécuteront à la fois. M. l'abbé Sicard, instituteur de l'école des sourds et muets, à laquelle cet établissement a été consacré par un décret de l'Assemblée nationale, s'est prêté avec le plus grand zèle à toutes les dispositions de local qui lui ont été demandées; l'homme qu'anime le véritable amour du bien, n'est jamais stérile en moyens de servir la chose publique.

Tous ces travaux sont dirigés avec un zèle infatigable, par M. Auguste, qui a admis à ses opérations tous les artistes accourus de différents points du royaume, que je lui ai adressés, et qui vont reporter dans leurs départements la connaissance de ces procédés.

D'après ces mesures préalables, j'aperçois actuellement les moyens de former 9 établissements principaux dans le royaume pour l'opération du départ et de l'alliage.

Les manufactures de Maronne et de Romilly approvisionneront les Monnaies de Rouen et de Lille.

Un établissement à Saumur alimentera les Monnaies de Nantes et de la Rochelle, et en partie celle d'Orléans, qui recevra des ateliers de Paris, le supplément nécessaire.

Un cinquième établissement à Besançon approvisionnera les Monnaies de Strasbourg et de Lyon.

Un sixième à Metz retiendra la monnaie de cette ville, et pourra encore fournir un supplément à Strasbourg.

Un septième à Marseille alimentera les Monnaies de Marseille, Montpellier, Perpignan et Toulouse.

Un huitième à Bordeaux suffira aux 3 hôtels des monnaies de Bordeaux, Bayonne et Pau.

Enfin un neuvième établissement formé à Limoges, ou dans quelque autre ville, emploiera toutes les cloches des départements de l'intérieur.

Déjà j'ai adressé aux différents directoires les instructions nécessaires pour faire effectuer la descente des cloches et leur transport, soit aux hôtels des monnaies, soit aux lieux qui seront définitivement désignés pour les opérations du départ.

Enfin les résultats qui vont m'être remis par MM. de la commission des monnaies sur les opérations de M. Auguste, sur celles de MM. Daunin, pour le moulage en lames, et sur de nouveaux procédés très ingénieux proposés par M. Gauthier, habile fondeur de Paris, me mettront à portée, sous très peu de jours, d'arrêter les bases et les conditions des marchés et adjudications.

Je viens de mettre sous les yeux de l'Assem-

blée nationale le détail exact de ce qui est déjà fait, et de ce qui va l'être incessamment, pour que ses intentions soient complètement exécutées. Il serait impossible d'y mettre plus de zèle, d'activité et de dévouement. En considérant les résultats déjà obtenus, et le concours d'efforts, de lumières et de patriotisme qu'apportent à cet objet la commission des monnaies, ainsi que les

différentes personnes et les artistes qui la secondent et qui m'environnent, il y aurait sans doute de ma part, d'après tous ces moyens, trop de réserve, et même une sorte d'injustice à n'en point espérer le succès.

Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

TARBÉ.